PRÉFÈTE
DE L'ISÈRE

Liberté
Égalité
Fraternité

INFORMATION PREFECTORALE

Épisode de pollution de l'air de type "Estival" (O_3) sur le bassin grenoblois, le bassin lyonnais / Nord-Isère et le bassin Zone Alpine Activation de la procédure préfectorale d'information-recommandation

Grenoble, le mercredi 11 juin 2025

Compte tenu des prévisions émises par Atmo Auvergne Rhône-Alpes, la **procédure préfectorale d'information-recommandation** est activée à compter de minuit pour le bassin Lyonnais nord-Isère.

Afin de protéger la population des effets du pic de pollution et de réduire les sources d'émissions polluantes, la préfète de l'Isère formule les **recommandations** suivantes :

Recommandations aux personnes sensibles et vulnérables :

- Éloignez vous des grands axes routiers aux périodes de pointes ;
- Éloignez vos enfants de la pollution automobile ;
- Limitez les sorties durant l'après-midi (13h-20h)
- Limitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) en plein air, celles à l'intérieur peuvent être maintenues ;
- En cas de symptômes ou d'inquiétudes, prenez conseil auprès de votre pharmacien ou de votre médecin.

Recommandations aux usagers de la route :

- Utiliser les modes de transport permettant de limiter le plus possible les émissions de polluants : vélo, transports en commun, covoiturage, etc. Pour les entreprises, adapter les horaires de travail, faciliter le télétravail ;
- S'abstenir de circuler avec un véhicule de norme inférieure ou égale à EURO 3 et/ou dont la date d'immatriculation est antérieure au 1er janvier 2006 (hormis les véhicules d'intérêt général visés à l'article R 311-1 du code de la route) ;
- Éviter la conduite agressive ; entretenir régulièrement son véhicule ;
- Abaisser sa vitesse de 20 km/h sur les voies pour lesquelles la vitesse maximale autorisée est supérieure ou égale à 90 km/h.
- Abaisser sa vitesse à 70 km/h sur les voies pour lesquelles la vitesse maximale autorisée est égale à 80 km/h.

Recommandations à l'ensemble de la population :

- Ne pas utiliser les foyers ouverts d'appoint, les appareils de chauffage au bois d'appoint de type inserts, poêles, chaudières installés avant 2000 et les groupes électrogènes ;
- Maîtriser la température de son logement (chauffer sans excéder 18°C) ;
- Pour les travaux d'entretien ou de nettoyage, ne pas utiliser d'outils non électriques (tondeuses, taille, haie, etc.) ni de solvants organiques (white-spirit, peinture, vernis décoratifs, produits de retouche automobile, etc.) ;

Rappel : il est interdit de brûler des déchets.

Recommandations aux collectivités territoriales et autorités organisatrices des transports :

- Maîtriser la température dans les bâtiments (chauffer sans excéder 19°C) ;
- Pour les travaux d'entretien ou de nettoyage, ne pas utiliser d'outils non électriques (tondeuses, taille, haie, …) ni de solvants organiques (white-spirit, peinture, vernis décoratifs, produits de retouche automobile, etc.) ;
- Promouvoir l'humidification, l'arrosage ou toute autre technique rendant les poussières moins volatiles, notamment aux abords des voiries et lors des chantiers ; réduire l'activité des chantiers générateurs de poussières ;
- Développer les pratiques de mobilité les moins polluantes : covoiturage, transports en commun, la bicyclette ou l'autopartage ; adapter les horaires de travail, faciliter le télétravail ; faciliter l'utilisation des parkings relais et transports en commun associés ;
- Faire en sorte d'éviter la circulation des classes de véhicules les plus polluants (norme inférieure ou égale à EURO 3 et/ou dont la date d'immatriculation est antérieure au 1er janvier 2006 (hormis les véhicules d'intérêt général visés à l'article R. 311-1 du code de la route) ;
- Sensibiliser la population aux effets négatifs sur la consommation et les émissions de polluants d'une conduite agressive des véhicules, ainsi qu'à l'intérêt d'une maintenance régulière du véhicule ;
- Rendre temporairement gratuit le stationnement résidentiel ;
- Pratiquer les tarifs les plus attractifs pour l'usage des transports les moins polluants (vélos, transports en commun, véhicules électriques, etc.).

Recommandations aux agriculteurs :

- Reporter l'écobuage ou pratiquer le broyage ;
- Suspendre les opérations de brûlage à l'air libre de sous-produits agricoles.

Recommandations aux industriels :

- Mettre en œuvre des dispositions de nature à réduire les rejets atmosphériques, voire réduire l'activité ;
- Reporter certaines opérations émettrices de particules et oxydes d'azote à la fin de l'épisode de pollution ;
- Reporter le démarrage d'unités à la fin de l'épisode de pollution ;
- Mettre en fonctionnement, lorsqu'ils existent, des systèmes de dépollution renforcés durant l'épisode de pollution ;
- Réduire l'activité des chantiers générateurs de poussières et mettre en place des mesures compensatoires (arrosage) ;
- Réduire l'utilisation des groupes électrogènes.

Base réglementaire :
Arrêté zonal n° 69-2019-06-19-001 du 19 juin 2019 portant approbation du document-cadre zonal relatif aux procédures préfectorales et aux mesures de dimension interdépartementale en cas d'épisodes de pollution de l'air ambiant ;
Arrêté préfectoral n° 38-2020-06-05-002 du 5 juin 2020 relatif aux procédures préfectorales d'information-recommandation et d'alerte du public en cas d'épisode de pollution de l'air ambiant dans le département de l'Isère

Plus d'informations :

www.isere.gouv.fr
www.air-rhonealpes.fr
www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/air-exterieur-et-pollution-atmospherique

Carte des bassins d'air en Isère

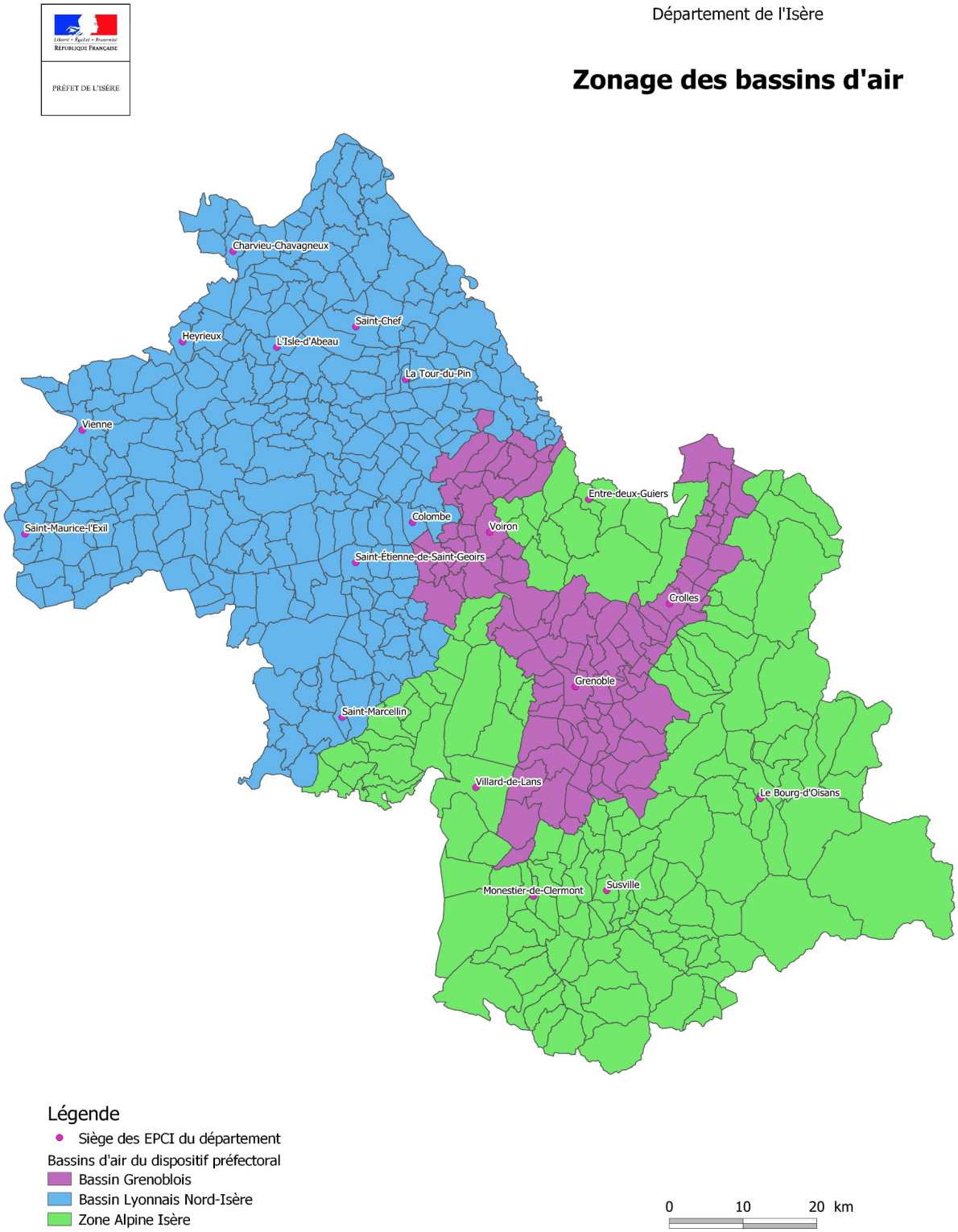

Communes appartenant au bassin d'air grenoblois

Barraux	Fontaine	Pont-de-Claix (Le)	Sarcenas
Beaucroissant	Fontanil-Cornillon	Pontcharra	Sassenage
Bernin	Froges	Proveysieux	Séchilienne
Bilieu	Gières	Quaix-en-Chartreuse	Seyssinet-Pariset
Biviers	Goncelin	Réaumont	Seyssins
Bresson	Grenoble	Renage	Tencin
Brié-et-Angonnes	Gua (Le)	Rives	Terrasse (La)
Buisse (La)	Herbeys	Saint-Barthélémy-de-Séchilienne	Touvet (Le)
Buissière (La)	Jarrie	Saint-Blaise-du-Buis	Tronche (La)
Champ-près-Froges (Le)	Lumbin	Saint-Bueil	Tullins
Champ-sur-Drac	Massieu	Saint-Cassien	Varces-Allières-et-Risset
Champagnier	Merlas	Saint-Égrève	Vaulnaveys-le-Bas
Chapareillan	Meylan	Saint-Geoire-en-Valdaine	Vaulnaveys-le-Haut
Charancieu	Miribel-Lanchâtre	Saint-Georges-de-Commiers	Velanne
Charavines	Moirans	Saint-Ismier	Venon
Charnècles	Montbonnot-Saint-Martin	Saint-Jean-de-Moirans	Versoud (Le)
Cheylas (Le)	Montchaboud	Saint-Martin-d'Hères	Veurey-Voroize
Chirens	Montferrat	Saint-Martin-d'Uriage	Vif
Claix	Mont-Saint-Martin	Saint-Martin-le-Vinoux	Village du Lac de Paladru
Corenc	Murette (La)	Saint-Nazaire-les-Eymes	Villard-Bonnot
Coublevie	Murianette	Saint-Paul-de-Varces	Vizille
Crolles	Notre-Dame-de-Commiers	Saint-Pierre-de-Mésage	Voiron
Domène	Notre Dame de Mésage	Saint-Sulpice-des-Rivoires	Voissant
Échirolles	Noyarey	Saint-Vincent-de-Mercuze	Voreppe
Eybens	Pierre (La)	Sainte-Marie-d'Alloix	Vourey
Flachère (La)	Poisat	Sappey-en-Chartreuse (Le)	

Communes appartenant au bassin d'air Lyonnais nord-Isère

Abrets en Dauphiné (Les)	Porte des Bonnevaux	Notre-Dame-de-l'Osier	Saint-Michel-de-Saint-Geoirs
Agnin	Corbelin	Optevoz	Saint-Ondras
Albenc (L')	Côte-Saint-André (La)	Ornacieux-Balbins	Saint-Paul-d'Izeaux
Anjou	Côtes-d'Arey (Les)	Oyeu	Saint-Pierre-de-Bressieux
Annoisin-Chatelans	Cour-et-Buis	Oytier-Saint-Oblas	Saint-Prim
Anthon	Courtenay	Pact	Saint-Quentin-Fallavier
Aoste	Crachier	Pajay	Saint-Romain-de-Jalionas
Apprieu	Cras	Panossas	Saint-Romain-de-Surieu
Arandon-Passins	Crémieu	Parmilieu	Saint-Sauveur
Artas	Creys-Mépieu	Passage (Le)	Saint-Savin
Assieu	Culin	Péage-de-Roussillon (Le)	Saint-Siméon-de-Bressieux
Auberives-sur-Varèze	Diémoz	Penol	Saint-Sorlin-de-Morestel
Avenières Veyrins-Thuellin (Les)	Dizimieu	Pisieu	Saint-Sorlin-de-Vienne
Balme-les-Grottes (La)	Doissin	Plan	Saint-Vérand
Bâtie-Montgascon (La)	Dolomieu	Poliénas	Saint-Victor-de-Cessieu
Beaufort	Domarin	Pommier-de-Beaurepaire	Saint-Victor-de-Morestel
Beaulieu	Eclose-Badinières	Pont-de-Beauvoisin (Le)	Sainte-Anne-sur-Gervonde
Beaurepaire	Éparres (Les)	Pont-de-Chéruy	Sainte-Blandine
Beauvoir-de-Marc	Estrablin	Pont-Évêque	Salagnon
Bellegarde-Poussieu	Eydoche	Porcieu-Amblagnieu	Salaise-sur-Sanne
Belmont	Eyzin-Pinet	Pressins	Sardieu
Bessins	Faramans	Primarette	Satolas-et-Bonce
Bévenais	Faverges-de-la-Tour	Quincieu	Savas-Mépin
Biol	Flachères	Revel-Tourdan	Septème
Bizonnes	Forteresse (La)	Reventin-Vaugris	Sérézin-de-la-Tour
Blandin	Four	Roche	Sermérieu
Bonnefamille	Frette (La)	Roches-de-Condrieu (Les)	Serpaize
Bossieu	Frontonas	Rochetoirin	Serre-Nerpol
Bouchage (Le)	Gillonnay	Romagnieu	Seyssuel
Bougé-Chambalud	Grand-Lemps (Le)	Roussillon	Siccieu-Saint-Julien-et-Carisieu
Bourgoin-Jallieu	Granieu	Royas	Sillans
Bouvesse-Quirieu	Grenay	Roybon	Soleymieu
Brangues	Heyrieux	Ruy-Montceau	Sône (La)
Bressieux	Hières-sur-Amby	Sablons	Sonnay
Brézins	Isle-d'Abeau (L')	Saint Antoine l'Abbaye	Succieu
Brion	Izeaux	Saint-Agnin-sur-Bion	Têche
Burcin	Janneyrias	Saint-Alban-de-Roche	Thodure
Cessieu	Jarcieu	Saint-Alban-du-Rhône	Tignieu-Jameyzieu
Châbons	Jardin	Saint-Albin-de-Vaulserre	Torchefelon
Chalon	Lentiol	Saint-André-le-Gaz	Tour-du-Pin (La)
Chamagnieu	Leyrieu	Saint-Appolinard	Tramolé
Champier	Lieudieu	Saint-Barthélemy	Trept
Chanas	Longechenal	Saint-Baudille-de-la-Tour	Valencin
Chantesse	Luzinay	Saint-Bonnet-de-Chavagne	Valencogne
Chapelle-de-la-Tour (La)	Marcilloles	Saint-Chef	Varacieux
Chapelle-de-Surieu (La)	Marcollin	Saint-Clair-de-la-Tour	Vasselin
Charantonnay	Marnans	Saint-Clair-du-Rhône	Vatilieu
Charette	Maubec	Saint-Clair-sur-Galaure	Vaulx-Milieu
Charvieu-Chavagneux	Meyrié	Saint-Didier-de-Bizonnes	Vénérieu
Chasse-sur-Rhône	Meyrieu-les-Étangs	Saint-Didier-de-la-Tour	Vernas
Chasselay	Meyssiez	Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs	Vernioz
Chassignieu	Moidieu-Détourbe	Saint-Geoirs	Verpillière (La)
Châteauvilain	Moissieu-sur-Dolon	Saint-Georges-d'Espéranche	Vertrieu
Châtenay	Monsteroux-Milieu	Saint-Hilaire-de-Brens	Veyssilieu
Châtonnay	Montagne	Saint-Hilaire-de-la-Côte	Vézeronce-Curtin
Chatte	Montagnieu	Saint-Hilaire-du-Rosier	Vienne
Chavanoz	Montalieu-Vercieu	Saint-Jean-d'Avelanne	Vignieu
Chélieu	Montcarra	Saint-Jean-de-Bournay	Ville-sous-Anjou
Chevrières	Montfalcon	Saint-Jean-de-Soudain	Villefontaine
Cheyssieu	Montrevel	Saint-Julien-de-l'Herms	Villemoirieu
Chèzeneuve	Montseveroux	Saint-Just-Chaleyssin	Villeneuve-de-Marc
Chimilin	Moras	Saint-Lattier	Villette-d'Anthon
Chonas-l'Amballan	Morestel	Saint-Marcel-Bel-Accueil	Villette-de-Vienne
Chozeau	Morette	Saint-Marcellin	Vinay
Chuzelles	Mottier	Saint-Martin-de-Vaulserre	Val de Virieu
Clonas-sur-Varèze	Murinais	Saint-Maurice-l'Exil	Viriville
Colombe	Nivolas-Vermelle		

Communes appartenant au bassin d'air zone alpine Isère

Adrets (Les)	Haut-Bréda	Pellafol	Saint-Michel-en-Beaumont
Allemond	Freney-d'Oisans (Le)	Percy	Saint-Michel-les-Portes
Allevard	Garde (La)	Pierre-Châtel	Saint-Mury-Monteymond
Ambel	Gresse-en-Vercors	Ponsonnas	Saint-Nicolas-de-Macherin
Auberives-en-Royans	Huez	Pont-en-Royans	Saint-Nizier-du-Moucherotte
Auris	Hurtières	Prébois	Plateau-des-Petites-Roches
Autrans-Méaudre en Vercors	Izeron	Presles	Saint-Paul-lès-Monestier
Avignonet	Laffrey	Prunières	Saint-Pierre-d'Entremont
Beaufin	Lalley	Quet-en-Beaumont	Saint-Pierre-de-Chartreuse
Beauvoir-en-Royans	Lans-en-Vercors	Rencurel	Saint-Pierre-de-Chérennes
Besse	Laval	Revel	Saint-Pierre-de-Méaroz
Bourg-d'Oisans (Le)	Lavaldens	Rivière (La)	Saint-Quentin-sur-Isère
Chamrousse	Lavars	Roissard	Saint-Romans
Chantepérier	Livet-et-Gavet	Rovon	Saint-Théoffrey
Chapelle-du-Bard (La)	Malleval-en-Vercors	Saint-Andéol	Sainte-Agnès
Château-Bernard	Marcieu	Saint-André-en-Royans	Sainte-Luce
Châtel-en-Trièves	Mayres-Savel	Saint-Arey	Sainte-Marie-du-Mont
Châtelus	Mens	Saint-Aupre	Salette-Fallavaux (La)
Chichilianne	Miribel-les-Échelles	Saint-Baudille-et-Pipet	Salle-en-Beaumont (La)
Cholonge	Mizoën	Saint-Christophe-en-Oisans	Siévoz
Choranche	Monestier-d'Ambel	Saint-Christophe-sur-Guiers	Sinard
Clavans-en-Haut-Oisans	Monestier-de-Clermont	Saint-Étienne-de-Crossey	Sousville
Clelles	Monestier-du-Percy (Le)	Saint-Gervais	Sure en Chartreuse (La)
Cognet	Montaud	Saint-Guillaume	Susville
Cognin-les-Gorges	Monteynard	Saint-Honoré	Theys
Combe-de-Lancey (La)	Morte (La)	Saint-Jean-d'Hérans	Treffort
Cornillon-en-Trièves	Motte-d'Aveillans (La)	Saint-Jean-de-Vaulx	Tréminis
Corps	Motte-Saint-Martin (La)	Saint-Jean-le-Vieux	Valbonnais
Corrençon-en-Vercors	Moutaret (Le)	Saint-Joseph-de-Rivière	Valette (La)
Côtes-de-Corps (Les)	Mure (La)	Saint-Just-de-Claix	Valjouffrey
Crêts en Belledonne	Nantes-en-Ratier	Saint-Laurent-du-Pont	Vaujany
Deux Alpes (Les)	Notre-Dame-de-Vaulx	Saint-Laurent-en-Beaumont	Villard-de-Lans
Engins	Oris-en-Rattier	Saint-Martin-de-Clelles	Villard-Notre-Dame
Entraigues	Ornon	Saint-Martin-de-la-Cluze	Villard-Reculas
Entre-deux-Guiers	Oulles	Saint-Maurice-en-Trièves	Villard-Reymond
	Oz	Saint-Maximin	Villard-Saint-Christophe